



Déclaration de la CGT Educ'action Paris Comité Technique Académique

Jeudi 5 septembre 2019

En cette nouvelle rentrée scolaire, la CGT Educ'action espère que le ministère va enfin tenir compte des protestations maintes fois réitérées par les parents, les élèves et les personnels de l'Éducation nationale qui se sont mobilisés massivement et à de multiples reprises contre la loi ORE, contre les réformes des lycées, contre la loi bien mal nommée « Ecole de la confiance » et contre la loi « Transformation de la Fonction publique ».

Face à cette contestation qui a duré et s'est amplifiée, le ministre n'a à aucun moment tenu compte des avis émis même lorsqu'ils étaient issues d'instances officielles : CTM, CSE.... L'épisode du bac reste à ce titre édifiant puisqu'en choisissant la fermeté et les pressions à l'égard des personnels qui usaient de divers moyens d'opposition, le ministre a attisé les tensions et le durcissement des mouvements de protestation en dénaturant le caractère national du baccalauréat en substituant des notes des épreuves terminales par celles du contrôle continu. Pour la CGT Educ'action, cette décision constitue une grave rupture du principe d'égalité entre les candidats, ce qui n'a guère ému le ministère pour qui un des buts de la réforme du lycée est justement de casser ce principe d'égalité en introduisant massivement le contrôle continu, en renvoyant au local et en renforçant les inégalités territoriales et la mise en concurrence des établissements, des personnels et des élèves eux-mêmes.

Nous avons noté l'inflexion du discours ministériel de rentrée sur cette épisode et la CGT Educ'action demande donc au Rectorat de veiller à ce qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre des enseignants grévistes. D'autre part, le SIEC a annulé de nombreuses missions de correction sur Imag'in, parfois même après leur validation par les collègues. Nous serons particulièrement vigilants sur le traitement des sanctions financières à l'encontre des collègues mobilisés.

Si le ton du discours de rentrée a légèrement changé, il n'en est rien de la politique mise en œuvre par Jean-Michel Blanquer. Ses différentes réformes fragilisent le service public d'Éducation. La mise en place des réformes des lycées a des conséquences désastreuses dans les établissements où la rentrée s'avère plus que chaotique. Sans parler de cas particuliers comme Louis Armand où la rentrée ne peut pas se faire pour des raisons matérielles, la situation est particulièrement tendue pour les TZR dont certains, affectés lors des groupes de travail, ont été « désaffectés » pendant l'été et/ou brinquebalés d'un établissement à l'autre à la rentrée. Elle devient carrément alarmante pour les non-titulaires, qui payent lourdement les « ajustements » liés aux réformes, beaucoup se retrouvent sans poste alors même que dans de nombreux établissements tous les personnels n'ont pas encore été nommés. Nous demandons à ce que les collègues nommés tardivement signent un contrat à compter du 1^{er} septembre. Par ailleurs, la CGT Educ'action soutient les personnels qui ont choisi de s'opposer dans l'action à ces

réformes et aux conditions de rentrée, par exemple aujourd'hui lors du rassemblement à proximité du ministère. Elle demande expressément au ministre d'instaurer un moratoire sur les réformes des lycées et d'ouvrir en urgence une large concertation sur ces sujets afin de mettre fin au blocage persistant entre les personnels et le ministre.

Autre nouveauté de cette rentrée prévue par la loi « pour une école de la confiance », la création des Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisés (PIAL) confirme nos craintes. Alors qu'ils sont censés permettre une meilleure organisation, cette rentrée a plongé de nombreux collègues dans le doute et la crainte mais nous aurons l'occasion d'en reparler lors du point 4 mis à l'ordre du jour.

La loi de transformation de la Fonction publique, entérinée après des débats menés à marche forcée par le gouvernement, aura des conséquences très nocives pour les personnels et les usagers. La CGT Educ'action tient à dénoncer une fois de plus la suppression programmée des commissions administratives paritaires qui traitent notamment des carrières individuelles des fonctionnaires. Les collègues sont particulièrement inquiets. Comment le Rectorat de Paris compte-t-il poursuivre le nécessaire travail d'échanges avec les organisations syndicales afin de garantir la transparence des différentes phases de gestion de la carrière des agents (mutation, notation, avancement, promotion...) ? Quelles sont les procédures prévues pour que le dialogue social ne soit pas qu'un élément de langage et que la gestion des personnels continue de se faire dans la transparence sur des critères de barème clairement définis ? En particulier, quel calendrier le Rectorat compte-t-il mettre en place pour l'avancement et les mutations pour l'année scolaire 2019/2020. Nous souhaitons plus précisément savoir si des groupes de travail seront créés, de façon temporaire ou permanente, avec les organisations syndicales, pour permettre aux élus des personnels d'informer et de défendre nos collègues lors des opérations de gestion les concernant.

Jean-Michel Blanquer a largement communiqué en cette rentrée sur l'augmentation de 300 € pour les enseignants, mesure programmée sous l'ancien gouvernement, et dont le gouvernement actuel a retardé l'application. Si le lien avec les mesures PPCR a parfois été évoqué, l'augmentation du point d'indice n'est toujours pas d'actualité. Nous rappelons que les enseignants français restent toujours parmi les plus mal payés d'Europe et leur pouvoir d'achat s'est érodé de plus de 18% depuis l'an 2000. La CGT Educ'action demande toujours l'ouverture de négociations pour une réelle augmentation de la valeur du point d'indice et l'ouverture de discussions pour une revalorisation immédiate des salaires des personnels de l'Education nationale.

Enfin, impossible de ne pas évoquer lors de cette déclaration le projet de réforme des retraites qui remet clairement en cause le système par répartition qu'un pays ruiné a su construire à la sortie la seconde guerre mondiale. Désormais, la sixième puissance économique mondiale serait tenue de mettre en place un système par capitalisation et de remplacer la solidarité collective par d'illusoires intérêts individuels. Si ce bouleversement doit être combattu dans son ensemble, il convient en plus de constater que les personnels de l'Education nationale seraient lourdement pénalisés compte-tenu de la faiblesse des salaires et du faible pourcentage de primes. D'ores et déjà, la CGT appelle l'ensemble des personnels à se mettre en grève le 24 septembre dans un cadre interprofessionnel.